

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
188^e année
12 juillet 2012
n° 27 / 7520^e
pages 1729 à 1808

NOTE / Notaire

L'acte authentique, la copie exécutoire et le défaut d'annexion des procurations, *note sous Civ. 2^e, 7 juin 2012*

> *Mustapha Mekki*

1789

ÉDITO

1729 Vendredi noir pour Orange, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

1740 Union européenne : pacte de croissance adopté les 28 et 29 juin 2012

1744 Loi de finances rectificative pour 2012 : présentation du projet

POINT DE VUE

1751 La coexistence entre marque communautaire et marque nationale : rappel sur la place d'un instrument optionnel, *Céline Castets-Renard*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1753 **Chroniques** : La déclaration initiale des risques par le souscripteur, *Axelle Astegiano-La Rizza*

1761 Gage avec dépossession contre gage sans dépossession, *Lionel Andreu*

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1765 Chambre sociale, *Pierre Bailly, Fanélie Ducloz, Emmanuelle Wurtz, Philippe Flores, Laurence Pécaut-Rivolier et Alexis Contamine*

1775 Chambre criminelle, *Cyril Roth, Benoît Laurent, Pascale Labrousse et Marie-Lucie Divialle*

1794 **Notes** : Obligation d'information et prescription hors autorisation de mise sur le marché, *note sous Civ. 1^{re}, 12 juin 2012, Anne Laude*

1798 Perte des « points rouges » par l'agence : l'interprétation stricte des cessions de droits d'auteur est-elle remise en cause?, *note sous Civ. 1^{re}, 30 mai 2012, Christophe Alleaume*

1803 Incidences d'une situation de confusion des patrimoines dans le cadre du règlement Insolvabilité : la Cour de cassation applique les réponses données par la CJUE dans l'arrêt *Rastelli* du 15 décembre 2011, *note sous Com. 10 mai 2012, Fabienne Jault-Seseke*

ENTRETIEN

1808 Anne Cousin - Vers une protection accrue du secret des affaires

DALLOZ

321227



9 1782993 121227 1

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Juillet 2012

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1729 Vendredi noir pour Orange



1732

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque: responsabilité du banquier pour encaissement différé, *Com.* 19 juin 2012

Concurrence-Distribution

Concentration européenne: refus d'accès aux documents, *CJUE* 28 juin 2012

Contrat d'affaires

Transport maritime: responsabilité pour marchandise avariée à quai, *Com.* 19 juin 2012

Sûreté de l'aviation civile:

adaptation au droit de l'Union européenne

Entreprise en difficulté

Voies de recours: jugement sur ordonnance du juge-commissaire, *Com.* 26 juin 2012

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers: publication du rapport annuel 2011
Information privilégiée: processus décisionnel étalé dans le temps, *CJUE* 28 juin 2012

1736

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Non-cumul des responsabilités contractuelle et délictuelle: portée, *Civ. 1^{re}*, 28 juin 2012

Responsabilité médicale: pas de réparation en cas de préjudice hypothétique, *Civ. 1^{re}*, 28 juin 2012

Retrait litigieux: contestation de l'opposabilité de la fusion-absorption du cédant, *Com.* 19 juin 2012

Vices cachés: autonomie de l'action en réparation du préjudice, *Com.* 19 juin 2012

Assurance dommages-ouvrage: prescription de l'action du maître de l'ouvrage, *Civ. 3^e*, 20 juin 2012

Famille-Personne-Succession

Présomption d'absence: versement de la pension de réversion, *Civ. 2^e*, 21 juin 2012

Reprise du nom maternel:

intérêt légitime, *CE* 22 juin 2012

Retour au nom d'origine:

intérêt légitime, *CE* 22 juin 2012

1739

DROIT IMMOBILIER

Bail

Encadrement des loyers d'habitation: projet de décret

1740

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Union européenne: pacte de croissance adopté les 28 et 29 juin 2012

1741

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Liberté d'expression:

devoir de réserve du préfet, *Crim.* 19 juin 2012

Protection des sources journalistiques: condamnation de la France, *CEDH* 28 juin 2012

Procédure pénale

Prescription: incident contentieux relatif à l'exécution d'une sentence pénale, *Crim.* 31 mai 2012

1742

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Réintégration de retraits dans l'actif successoral: charge de la preuve, *Com.* 26 juin 2012

Loi de finances rectificative pour 2012: présentation du projet

1745

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Congés annuels: report en cas d'incapacité de travail, *CJUE* 21 juin 2012

Elections: éligibilité des agents publics à la disposition d'un organisme privé, *Soc.* 20 juin 2012

Elections: collège électoral et affichage du coefficient hiérarchique, *Soc.* 20 juin 2012

Salarié protégé: modification des conditions de travail, *Soc.* 20 juin 2012

Sécurité sociale

Retraite anticipée à 60 ans:

publication du décret

Allocation aux adultes handicapés: applicabilité de la loi du 21 décembre 2006, *Civ. 2^e*, 21 juin 2012

1747

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: application dans le temps du règlement « Bruxelles I », *CJUE* 21 juin 2012

Accès à l'aide juridictionnelle:

non-renvoi de la QPC, *Civ. 2^e*, 21 juin 2012

Appel: communication simultanée des pièces et des conclusions, *Cass.*, avis, 25 juin 2012

Profession juridique et judiciaire

Secret professionnel de l'avocat: conditions de la levée, *Civ. 1^{re}*, 28 juin 2012

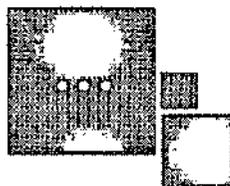
Tarif des notaires: projet de liquidation du régime matrimonial, *Civ. 2^e*, 28 juin 2012

Suppression des avoués: multipostulation et représentation des parties, *Versailles*, 6 juin 2012

Gouvernance de la justice: rapport du Club des Juristes

Voie d'exécution

Insaissabilité des instruments de travail: ordinateur personnel, *Civ. 2^e*, 28 juin 2012



POINT DE VUE

1751

La coexistence entre marque communautaire et marque nationale: rappel sur la place d'un instrument optionnel par Céline Castets-Renard



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1753

La déclaration initiale des risques par le souscripteur par Axelle Astegiano-La Rizza

1761

Gage avec dépossession contre gage sans dépossession par Lionel Andreu

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1765

Chambre sociale par Pierre Bailly, Emmanuelle Wurtz, Fanélie Ducloz, Philippe Flores, Laurence Pécaut-Rivolier et Alexis Contamine

1775

Chambre criminelle par Cyril Roth, Benoît Laurent, Pascale Labrousse et Marie-Lucie Divialle

NOTES

1789

L'acte authentique, la copie exécutoire et le défaut d'annexion des procurations, note sous Civ. 2^e, 7 juin 2012 par Mustapha Mekki

1794

Obligation d'information et prescription hors autorisation de mise sur le marché, note sous Civ. 1^{re}, 12 juin 2012 par Anne Laude

1798

Perte des « points rouges » par l'agence: l'interprétation stricte des cessions de droits d'auteur est-elle remise en cause?, note sous Civ. 1^{re}, 30 mai 2012 par Christophe Alleaume

1803

Incidences d'une situation de confusion des patrimoines dans le cadre du règlement Insolvabilité: la Cour de cassation applique les réponses données par la CJUE dans l'arrêt *Rastelli* du 15 décembre 2011, note sous Com. 10 mai 2012 par Fabienne Jault-Seseke



2

3

ENTRETIEN

1808

Anne Cousin - Vers une protection accrue du secret des affaires

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).